

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de
longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de
longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Rapport public initial

Date d'émission du rapport : 13 juin 2024

Numéro d'inspection : 2024-1347-0002

Type d'inspection :
Incident critique

Titulaire de permis : Axiom Extendicare LTC II LP, par ses associés commandités Extendicare LTC Managing II GP Inc. Et Axiom Extendicare LTC II GP Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Northridge, Oakville

Inspectrice principale/Inspecteur principal
Lillian Akapong (741771)

**Signature numérique de
l'inspectrice/Signature numérique de
l'inspecteur**

Lillian M Akapong

Signé numériquement par Lillian
M Akapong

Date : 2024.06.21 09:44:34 -
04:00

Autres inspectrices ou inspecteurs
Harshita Kaur (000846)

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 28, 29 et 30 mai

Les inspections concernaient :

- Plainte : n° 00109501 - [IC] 000005-24- Chute d'une personne résidente

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et contrôle des infections (Infection Prevention and Control)

Prévention de maltraitance et de négligence (Prevention of Abuse and Neglect)

Prévention et gestion des chutes (Falls Prevention and Management)

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de
longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de
longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

Non-conformité rectifiée

Des cas de **non-conformité** ont été recensés pendant cette inspection et ont été **rectifiés** par le titulaire de permis avant la conclusion de l'inspection. L'inspectrice était satisfaite que les cas de non-conformité aient été rectifiés dans le respect de l'esprit du par. 154(2) et n'exige aucune autre mesure.

Problème de conformité n° 001 — rectifié conformément aux termes de la disposition 154(2) de la LRSLD (2021)

Non-respect de : LRSLD, 2021, par. 6(8)

Programme de soins

Par. 6(8) Le titulaire de permis veille à ce que le personnel et les autres personnes qui fournissent des soins directs à un résident soient tenus au courant du contenu du programme de soins du résident et à ce que l'accès au programme soit pratique et immédiat.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que le personnel et les autres personnes qui fournissent des soins directs à une personne résidente soient tenus au courant du contenu de son programme de soins.

Un jour, lors d'une observation, une personne résidente portait un dispositif de prévention des chutes alors qu'elle était assise dans un fauteuil roulant dans la salle à manger. Un examen des dossiers a été effectué pour confirmer que le dispositif de protection faisait partie du programme de soins de la personne résidente. Lors d'un examen du programme de soins de la personne résidente, le dispositif de protection n'a pas été ajouté en tant que mesure pour la personne résidente.

Un membre du personnel a déclaré lors d'un entretien que le dispositif de prévention des chutes était une mesure active en place pour la personne résidente et a reconnu qu'il ne figurait pas dans son programme de soins.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de
longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de
longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137

Le défaut par le foyer de mettre à jour le programme de soins aurait pu exposer la personne résidente à un risque de blessure.

Recours pris avant la conclusion de l'inspection :

Le dispositif de prévention des chutes a été ajouté au programme de soins le jour même.

Sources : observation, programme de soins, entretien avec le personnel. [741771]

Date de mise en œuvre de la rectification : 30 mai 2024

Date de mise en œuvre de la rectification : 30 mai 2024



Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de
longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de
longue durée

**Rapport d'inspection prévu par la
*Loi de 2021 sur le redressement des soins de
longue durée (LRSLD)***

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage

Hamilton ON L8P 4Y7

Téléphone : 800 461-7137